



Montrelais

LOIRE ATLANTIQUE – COMMUNE DE MONTRELAIS

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars, à 20H00 le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de M. Joël JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs : JAMIN Joël Maire, JOUSSET Jean-Yves, LUBERT Philippe, AUBRY Laurent, CERISIER Nicole, BROCHARD Francis, BIGOT Noémie, FOULONNEAU Céline, HAMARD Emilie, BRIERE Sophie.

Excusés : DUTORDOIR Florence, GANDON Philippe,

Procurations : Mme DUTORDOIR Florence à Mme BRIERE Sophie
M GANDON Philippe à AUBRY Laurent

Secrétaire de séance : BROCHARD Francis

Secrétaire auxiliaire : GOUPILLE Béatrice

Nombre de conseillers en exercice	13
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de conseillers ayant donné procuration	2
Date de la convocation	15/03/2024

DCM-2024/03-n°12

5.5 – DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE

Selon l'Article L422-7 du code de l'urbanisme : Si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

La désignation a lieu par délibération spécifique du conseil municipal sur le projet, ce qui nécessite une certaine anticipation pour pouvoir respecter les délais d'instruction. **Il ne s'agit en aucun cas de l'arrêté de délégation générale du Maire pris en début de mandat.**

Cette délibération spécifique doit être visée dans la décision. Elle est nécessaire lorsque le Maire est demandeur en son propre nom mais aussi lorsque le demandeur est un proche du Maire.

Etant donné que Monsieur JAMIN Mathias, fils de Monsieur le Maire a déposé un permis de construire pour une maison individuelle sous le numéro PC4410424W1002, il convient de désigner un autre de ses membres pour cette délégation spécifique.

Ceci exposé, monsieur le Maire quitte la séance

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un élu, pour prendre la décision relative au permis de construire n° PC4410424W1002, déposé par le fils de Monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉSIGNE Monsieur JOUSSET Jean-Yves 1^{er} Adjoint à l'urbanisme pour prendre la décision relative au permis de construire n°PC4410424W1002 déposé par le fils de Monsieur le Maire.**

Vote : 11 voix pour

À Montrelais, le 2 avril 2024

Le Maire
JAMIN Joël